

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-0/01

---

---

**OBJET :** Désignation des représentants du Conseil Général au sein de la Conférence de Territoire

La loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire (HPST) du 21 juillet 2009 a institué une nouvelle organisation des politiques sanitaires autour des Agences Régionales de Santé (ARS). L'agence régionale de santé définit les territoires de santé pertinents pour les activités de santé publique, de soins et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de premier recours. Dans chaque territoire de santé est instituée une conférence de territoire, composée de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé du territoire concerné, dont des représentants des collectivités territoriales.

L'arrêté du Directeur général de l'ARS d'Ile-de-France du 15 novembre 2010 ayant créé huit territoires de santé correspondants aux huit départements d'Ile-de-France, l'Assemblée départementale doit désigner les Conseillers généraux qui la représenteront au sein de la conférence de territoire compétente pour la Seine-et-Marne, avant le 8 décembre 2010.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L.3121-23,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9, L.1434-16 et L.1434-17,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret n°2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoires,

Vu l'arrêté n°10-646 du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France relatif à la définition des territoires de santé de la région Ile-de-France et à la création des Conférences de territoires,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Après en avoir délibéré,

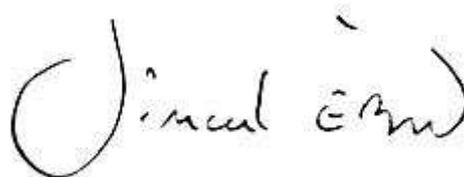
**DECIDE**

De désigner les Conseillers généraux dont les noms suivent pour représenter le Département au sein de la conférence de Territoire :

- M. Gérard BERNHEIM et Mme Lydie AUTREUX en tant que membres titulaires,
- MM. Yves JAUNAUX et Jean-Paul GARCIA en tant que membres suppléants.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ